L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 26 JUIN 1858.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
C. F. WEISSE, H. DUPOUY,
C. DUVERGÉS, S. MARSHY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 26 JUIN 1858.

Abonné à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine", à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour,

Par [illegible] Bourse St Louis, belle maison [illegible] brique, à deux étages, avec salle [illegible] fer, située à l'encoignure Rue des [illegible] et Dumaine.

[illegible] du chœur rue Villere, à deux pas du [illegible], très convenable pour des [illegible] résidence.

[illegible] créole, nègre âgé d'environ 20 [illegible] connaissant tout quelques autres ou[illegible]

A Bourbon à [illegible]—Belle résidence d'été à Bayou [illegible] avec maison de brique, rez Fer[illegible] district.

[illegible] cheval de famille;
[illegible] Hyde & Co—chaussures;
[illegible] rouge et champagne,
[illegible] Propriétés dans le fau[illegible] morceau de terre avec bâtisses à [illegible] St Philippe et Dauphine;
[illegible] terrain avec bâtisses, [illegible] premier district;
[illegible]—Marchandises sèches;
[illegible] Savonnerie et blanchisseuse.

Télégraphe transatlantique.

Les dernières dépêches télégraphiques [illegible] que les expériences faites en [illegible] par l'escadrille du télégraphe [illegible] avaient eu un complet succès. [illegible] et le *Niagara*, ainsi [illegible] qui doivent les assurer, [illegible] dans le courant de juin pour [illegible] destiné à relier l'ancien et [illegible] Monde. On n'a pas oublié l'insuc[illegible] première tentative faite l'année [illegible] Au moment où l'opération va être [illegible] nous pas sans intérêt de jeter [illegible] coup d'œil rétrospectif sur [illegible] et de rappeler succinc[illegible] l'intéressante histoire de la colossale en[illegible]

[illegible] 1856, dit un journal, que [illegible] Company a été autorisée [illegible] Gouvernement de la Grande-[illegible] mois de septembre suivant son capital [illegible] et, étant entièrement souscrit, [illegible] après l'appel de 200 liv. s[illegible] de 1000 liv. était réalisé sans la [illegible]

[illegible] commandait à l'Indus[illegible] milles de câbles qui furent [illegible] miles, c'est à dire le 1er juil[illegible]

[illegible] temps, appel était adressé à l'a[illegible] sinquante et au gouvernement des [illegible] pour obtenir que des bâti[illegible] garnie vinssent en aide à l'entre[illegible]

[illegible] de la marine britannique, sous [illegible] Dayman, [illegible] les soudages entre Va[illegible] Terre Neuve, pendant que le *Lay*[illegible] *Agamemnon*, appartenant tous deux [illegible] britannique, étaient armés [illegible] vaisseau à recevoir une moi[illegible] et pourvus à bonnaire à l'[illegible] soudage du fil à un besoin serait. [illegible] Etats Unis se chargeaient [illegible] l'entreprise et affec[illegible] *Niagara* et *Susquehanna*.

[illegible] *Agamemnon*, ayant à son bord [illegible] appareillait de Green[illegible] même mois, la frégate amé[illegible] ayant à son bord le restant [illegible] 1,271 milles, appareillait de [illegible] les deux bâtiments se réunirent [illegible] on l'on devait s'assurer [illegible] on pouvait facilement [illegible] messages télégraphiques par [illegible] c'est-à-dire par un cr[illegible] longueur de 2,300 [illegible]

[illegible] furent satisfaisantes, et, le 3 [illegible] Leopard, également [illegible] Niagara, Susquehanna, quit[illegible] et allait arrivait à Valentia [illegible] Cavill, on commençait à [illegible] du *Niagara*. A une cou[illegible] Valentia, un léger accident se [illegible] quelques heures l'opé[illegible] qu'il fut décidé se remettait [illegible] et à mesure que le fil se [illegible] messages étaient de temps [illegible] entre la terre et le fond [illegible] et, à trois heures quarante [illegible] matin, le poste de Valen[illegible] de recevoir les com[illegible] Niagara, on eut bonne que [illegible] de 96 mots, quand, 350 m[illegible] après, on portait de [illegible] mots à la minute. [illegible] on abandonna pour arriver [illegible] meilleur résultat son opération [illegible] retour de l'accident qui l'a[illegible] interrompue.

[illegible] des diverses circons[illegible] permit d'établir d'une [illegible] tout pour certaine les [illegible] Le câble employé est [illegible] construction et il n'y a [illegible] cause de l'accident [illegible] l'enlèvement du fond (deux [illegible] de dévidage du fil électrique) [illegible] Niagara tanguait assez [illegible] des changements [illegible] faits dans la mécanis[illegible] câble du cable; on [illegible] un centième par [illegible] Le câble employé est [illegible] devient donc de la [illegible] mais de l'année 1858; 50[illegible] nouvel essai a fait [illegible] principal du rivage d'Irl[illegible] bien du milieu de [illegible] autres bâtiments que [illegible] principal [illegible] le câble et le littoral.

[illegible] de MM. Penn, Field, [illegible] Anglais, A l'exception [illegible] ingénieur de la frégate [illegible] *Niagara*) se mit en devoir [illegible] appareil destiné au fond [illegible] que la partie du câble [illegible] des navires, et on l'endoui[illegible] un système de gaudrons d'huile [illegible] de jute et de cire, afin de le [illegible] Un même temps, on [illegible] mesure en parmettre aux [illegible] communications d'é[illegible] les messages; un tas fa[illegible] instrument qu'ils doi[illegible] pour l'usage du public, [illegible] épreuve que tout fonction[illegible]

[illegible] on plus de chercher [illegible] du cable laissée au [illegible] première opération; on [illegible] 1857, malgré le [illegible] rattraper une longueur [illegible] les origines, on fit un ar[illegible] entrepreneur qui se [illegible] partit et prit du sauvetage [illegible] partie de tant le mille de[illegible]

[illegible] aujourd'hui on [illegible] mesure du cable électrique; [illegible] 100 mètres et va su[illegible] [illegible] à l'autre, et les deux [illegible] [illegible] en sens opposé pour se [illegible] *Niagara* au Nouveau-Monde, et [illegible] Europe. En douze ou quator[illegible] heures, la [illegible] effectuée, et la communi[illegible] établie entre les deux [illegible]

[illegible] suit avec un intérêt [illegible] gré de l'entreprise.

[illegible] dit la *Presse*, où la [illegible] électrique doit être essayée [illegible] de l'Atlantique. Toutes [illegible] publiés depuis un mois sur [illegible] nous font admirer la vitesse de la [illegible] l'intérieur du bâtiment, et [illegible] descendre dans les pro[illegible] On a construit à cette [illegible] fait le courrier du gouvernement mexicain et [illegible] Ce n'est autre chose qu'un [illegible] même se devant opposer [illegible] de violentes résistances, de manière [illegible] de plier très vite sous [illegible] le serpenteur spécifique; car [illegible] n'était pas garde, il y [illegible] nullement une perte de matériel, [illegible] qu'il deviendrait en monceaux [illegible] mètres, mais ce monceau ne [illegible] un obstacle au passage du [illegible]

[illegible] simplement en quelques [illegible] disposées sur la circonférence [illegible] avec deux rouets, et [illegible] passe le cable avant de [illegible] Ces barres sont atta[illegible] horizontal, à un châssis, [illegible] barbares, et elles portent des poids [illegible] Ce sont, pour ainsi dire, [illegible] qui exercent leur force [illegible] de la roue. Il est évident [illegible] prévenant du frottement [illegible] la tombée et de la pesanteur des [illegible] Il convient que l'on peut ajuster la [illegible] à la descente du câble à [illegible] Cette roue à frottement et régula[illegible] s'engrène avec deux grandes roues en [illegible] à la circonférence desquelles sont quatre rainures dans lesquelles se couche le câble, [illegible] pousse, par conséquent, quatre fois [illegible] Le poids ou force fournie [illegible] nécessaire pour rompre le câble est de 2,140 [illegible] kilogrammes, mais pour empêcher toute chance de rupture, le frein ne pouvait [illegible] tant une force de plus de 817 kilogrammes. On [illegible] que cette dernière force [illegible] pour mettre la machine en mouvement; de sorte que le poids [illegible] le câble ne pouvait [illegible] dépasser 1,323 kilogrammes, soit un peu plus du tiers de la force nécessaire pour le rompre.

Tandis qu'en Europe on ne se préoccupe que de la question matérielle de la pose du câble et des probabilités de succès, aux Etats-Unis on s'alarme du monopole que l'Angleterre est déjà parvenue à s'assurer. Les deux extrémités de cable aboutissent, on le sait, à des possessions anglaises. Rien donc n'empêche le gouvernement britannique de se faire la part du lion dans l'organisation du service télégraphique.

La compagnie avait d'abord été établie en vertu de la loi générale qui régit les corporations, et le congrès des Etats-Unis, pour favoriser une entreprise qui devait être utile aux deux mondes, lui vota l'année dernière une subvention annuelle de $70,000 pour une période de vingt-cinq années, laquelle doit être réduite à $50,000, dès que les bénéfices de la compagnie permettraient à celle-ci de distribuer 5 pour cent de dividende à ses actionnaires. Depuis que cette loi a été votée, la compagnie a obtenu du parlement une charte spéciale qui augmente son capital de 125,000 livres sterling et l'autorise à le porter plus tard à un million. Les bénéfices devant constituer cet excédant de capital primitif, on voit que la réserve faite dans le bill du Congrès perd entièrement son effet. Si les bénéfices doivent être appliqués à l'accroissement du capital des actionnaires au lieu de leur être distribués en dividendes, il est clair que le trésor fédéral aura à payer $70,000 pendant les vingt-cinq années.

Mais le Congrès ne s'arrêtera pas à cette question d'argent, si la charte spéciale de la compagnie ne portait pas une atteinte bien autrement grave au principe de neutralité posé d'abord par le gouvernement anglais. Celui-ci nomme maintenant un directeur dont le devoir est de s'opposer, au nom du ministère, à tout acte de la compagnie qui lui semblera nuisible aux intérêts de la Grande-Bretagne. Quant aux directeurs désignés par les actionnaires, leur mandat, pour être valide, devra être sanctionné par le cabinet.

On voit donc que la compagnie sera complétement au pouvoir du gouvernement. Ce n'est pas tout; celui-ci se réserve le droit, après les vingt-cinq ans pendant lesquels la compagnie doit recevoir une subvention de l'Angleterre et des Etats-Unis, de prendre, quand il le jugera nécessaire à ses intérêts, possession de la ligne télégraphique pour en faire l'usage qu'il jugera convenable.

L'Angleterre a trop grand intérêt à ses intérêts particuliers et trop peu à ceux des Etats-Unis dont la libéralité sera pourtant si précieuse à la compagnie. Aussi a-t-il été question au sénat d'abroger la subvention qui se trouve d'ailleurs annulée par les nouvelles conditions primitives. Rien n'a été décidé, mais nous ne serions pas étonnés que le bill de 1857 fût abrogé au commencement de la prochaine session.

MEXIQUE.

L'arrivée du *Tennessee* nous a mis en possession de nos journaux de Mexico jusqu'au 19 juin, et de Veracruz jusqu'au 21. Après les avoir parcourus attentivement, nous n'y avons trouvé que des nouvelles fort suspectes et souvent contradictoires, évidemment dictées par l'esprit de parti. Nous préférons nous en rapporter à notre correspondance particulière, que nous donnons en toute confiance, sachant que le tact et la sagacité de l'écrivain lui ont fait aisément démêler le vrai du faux. Le lecteur attentif, qui suit la marche des événements, reconnaîtra sans peine que nos malheureux voisins, sans cesse en proie à des dissensions et à des guerres intestines, voient s'épuiser rapidement les dernières ressources de leur pays, sans qu'il ait fait un pas en avant vers la liberté civile et religieuse.

Correspondance mexicaine.

Mexico, 19 juin 1858.

A monsieur l'Editeur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Vous verrez, par les journaux, qu'à la date du 10, on savait que Guadalajara était assiégé, depuis le 7 à 8 heures du matin, par les forces réunies de M. Santos Degollado, général en chef des forces du gouvernement—Juarez, et de M. le licencié Blanco, l'un des ministres de Vidaurri. La place était défendue par les généraux Casanova, Yañez, Blancuste et Cadena. Il paraît certain que les assiégeants s'étaient emparés de l'édifice des Dos Francis co, point fort important et très recherché par les [illegible] depuis le mois de novembre dernier.

Vous verrez encore que Zacatecas était tombé dangereusement malade d'une fièvre cérébrale à San Luis Potosi, le général Miramon est sorti seul de cette place pour prendre la direction de Lagos. Les journaux du gouvernement portent ses forces à 9,000 hommes, mais je crois ce chiffre exagéré d'un tiers au moins.

Il paraît évident que Miramon se porte au secours de Guadalajara, mais il serait bien périlleux que Zuazua le laissât passer. On s'attend donc à une action décisive entre les deux armées. S'il a ses talents militaires, il est difficile à prévoir, mais toutes les probabilités sont pour Zuazua qui a pour lui le nombre, qu'on donne comme plus aguerries, dont les hommes sont d'excellents tireurs, contre Miramon, jeune écervelé, aussi présomptueux que brave, et qui a sous ses troupes n'ont pas le moral parfaitement remonté.

Si le télégraphe était en opération, nous pourrions recevoir, ici, des nouvelles de Guadalajara en trois jours; mais Salmerone, point intermédiaire, est occupé par les conservateurs qui ont interrompu la communication. Depuis quelque temps, le gouvernement reçoit des courriers extraordinaires, mais rien ne transpire de ce qu'ils apportent. Nous croyons cependant savoir que rien de nouveau n'est arrivé ni d'une part ni de l'autre. Lorsqu'il présente la [illegible] comme jamais on ne l'avait vu dans ce malheureux pays, nos gouvernants ont organisé un système de censure de manière à ce que personne ne puisse savoir ce qui se passe au dehors de la capitale.

On sait, par exemple, qu'un courrier est arrivé avant-hier soir de Guadalajara, et l'on dit qu'il a apporté la nouvelle de la prise de la ville; mais ce serait folie que de se fier à ces rumeurs déjà mises cent fois en circulation et qui ne sont fondées sur aucune base solide.

Dans l'Etat de Veracruz, tout est dans le même état. Le siége de Puente n'est pas encore près de finir, malgré la [illegible] des frontpas, à Jalapa, prouve combien le mécontentement se fait jour dans l'armée même du gouvernement de Miramon.

Mais la grande question du jour, celle qui occupe exclusivement l'attention publique, est celle de la contribution sur les dagiuars. Cette contribution a été imposée sur les conseils même de la trop célèbre vicomte de Gabriac, ministre de France à Mexico. M. Gabriac est un capitaliste de vicomte ou soi-disant tel, ne projetant, comme on l'a vu, que des affaires d'argent, et ne s'occupant de politique que dans la limite le plus par de Veracruz. A ce titre, comme vous le pensez, toutes ses sympathies sont acquises aux abus dont le pauvre Mexique a cherché encouragement à s'affranchir. Il a débuté par solliciter, dès son arrivée, le général Santa-Anna d'être parrain de son second enfant, démarche fort impolitique dans un pays aussi souvent sujet à des bouleversements et à des revirements subits. Son ressentiment contre les libéraux; c'était chez lui qu'arrivaient les émissaires d'Haro y Tamariz, pendant la première affaire de Puebla. C'est lui qui a mené les fils de la dernière révolution de janvier, et, comme récompense de ses services, il est aujourd'hui l'un des grands conseillers du palais.

Vous ne sauriez vous faire une idée exacte de l'antipathie, je dirai même [illegible] que cet homme inspire à tous ses compatriotes; ses manières, ses sentiments, ses actes, sont tellement contraires à ceux d'un [illegible] français, qu'il cause, dans Mexico, un scandale continuel. Il est l'ennemi né de ses compatriotes qu'il persécute de son mieux. Les choses en sont venues à ce point, qu'aucun Français ne le voit chez lui ni ne le salue dans la rue. Lorsqu'il parcourt la ville à cheval, avec son chapeau blanc, il a l'air d'une caricature, et tous, étrangers et Mexicains, lui rient au nez sur son passage. Je vous assure que pour résister aussi cyniquement à l'horreur de la position qu'il s'est faite à Mexico, il faut que cet homme ait un bien grand courage, ou le cœur singulièrement placé. Les Français ne peuvent comprendre ici, comment le gouvernement de l'Empereur peut laisser ainsi traîner dans la boue et couvrir de ridicule le drapeau de la France à Mexico; Gabriac a représenté, paraît-il, les résidans français comme des corsaires qui favorisent volontiers cause commune avec Orsini et Pierri, et toute la haine qu'il a accumulée sur son chétif individu, il la suppose, dans ses dépêches, comme étant à l'adresse de l'Empereur. Messenge indigne! mais, et ces états de choses continue, peut-être saint-il par détacher toute notre population française du gouvernement de l'Empereur; les Français ne seront-ils pas en quelque sorte autorisés à penser que la France est gouvernée à Paris, comme elle est représentée à Mexico?

Lors donc que le ministre de S. M. B. et M. Forsyth, votre ministre, ont protesté plus ou moins énergiquement contre la contribution sur les capitaux, M. Gabriac s'est fait le courrier du gouvernement mexicain et a tout tenté pour que les français payassent leur quote-part sans murmurer. Or, Monsieur, pour qui connaît le pays, cette condescendance des étrangers serait leur ruine incontestable, et vous n'en douterez pas, lorsque vous aurez que depuis un mois environ, il a été imposé [illegible] exorbitante sur les capitaux. M. Gabriac s'est élevé avec énergie contre [illegible] de mesure, et a déclaré que si [illegible] ne voulait pas payer, il [illegible] ses nationaux, M. Otway, ministre anglais, le soutiendrait une note des plus énergiques au gouvernement mexicain.

Voilà la condition que font aux étrangers messieurs du parti prêtre. Ils ne croient invincibles avec l'appui du vicomte de Gabriac.

On parle de la retraite du cabinet. Les conservateurs ne peuvent tenir quinze jours.

* * *

Le steamer Tennessee, de Vera Cruz, n'a apporté que $9,153 en espèces, 547 ballots de tabac et 15 caisses de cigares. Le prix du passage des passagers ne trouvant l'hon. Mr. Wash le colonel Frias, le colonel Grant Vane, MM. Castagne, Damiels, Admer et Zerman, Mme Garidelle et sa fille.

La barque Brillant devait partir de Vera-Cruz pour la Nouvelle-Orléans sous peu de jours.

UTAH—Le *Republican*, de St. Louis, du 21 juin, publie quelques nouvelles des Mormons. Une lettre écrite de fort Bridger, le 12 mai annonce que Brigham Young et les principaux chefs avaient consenti à se remettre entre les mains du maréchal des Etats-Unis et de se soumettre à un jugement par jury, sous la condition que ce jury n'appartiendrait en rien à l'armée.

Les fonctionnaires civils devaient se rendre sous peu de jours à Salt-Lake City. Après leur départ, le gouverneur Cumming déclarera les communications ouvertes.

Les Mormons sont en proie à des divisions intestines. Une troupe de malheureux à moitié morts de faim est arrivée au camp Scott; ils appartiennent à la faction hostile à Brigham et demande à rentrer dans la vie ordinaire.

GLACES—Par la chaleur qu'il fait, les dames doivent accorder leur patronage aux glaces et aux sorbets. Les salons de F. Laferve, rue Royale et rue du Canal, se recommandent par la qualité unique par la variété des articles qu'il offre au palais des connaisseurs les plus difficiles.

MUSIQUE—L'enseignement de cet art exige des connaissances variées, beaucoup de tact, une grande patience et le rare talent de savoir se mettre à la portée de toutes les intelligences. Une connaissance personnelle nous permet de recommander aux [illegible] M. Rios, No 144 rue Ste Anne, qui peut donner avec un égal succès des leçons sur le piano, la guitare, la flute et le violon.

☞ M. N. Vignié nous prie d'appeler l'attention de ceux que cela pourrait concerner, sur la vente à l'encan de ce jour, de la belle maison [illegible] d'abord à Lonsberg, et de [illegible] pour les détails voir l'annonce dans nos colonnes d'encan.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR.—Vingt-quatre propriétaires d'esclaves, accusés depuis mardi prochain, à 10 heures du matin, pour juger des esclaves accusés de crimes entraînant la peine de mort.

L'Avocat de District n'a pas trouvé bien à poursuivre John O'Brien accusé de larcin et Charles Bastien accusé de faux.

Le Grand Juri a trouvé bien à poursuivre P. C. Kelly, accusé d'avoir mis le feu à une maison. Le juri en siégera le 2 juillet.

L'affaire "l'Etat vs. John Baker" accusé de meurtre, est renvoyée à une autre époque.

Le juri a acquitté Adam Faulix accusé de meurtre.

COUR DU RECORDER SCHMIDT.—D. G. Bumsey a comparu hier devant le recorder Schmidt sous accusation d'avoir tenté d'obtenir une somme de cinq cents piastres à l'aide d'une dépêche télégraphique qu'il déclarait avoir été transmise par M. S. Phelps & Co. de Nashville. Lorsqu'il présenta la prétendue assignation de la maison, les employés de l'office télégraphique reconnurent en cet acteur, en devinas-tous pas qu'Adèle Hans, actrice du théâtre d'Orléans, et Bumsey, un de ses admirateurs, avaient imaginé cette ruse pour se faire remettre par ce dernier la somme qu'il lui avait promise. Il fut condamné à payer une amende de $50 et les frais, ou à subir un emprisonnement de 30 jours.

Décédé le 26 de juin, à 1 heure de l'après-midi, M. JOSEPH C. DE MONTESORIA, à l'âge de 7 ans et demi. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son funéraille qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, de la maison de ses parents, rue Bourbon, No. 53, entre Conti et Bienville.

Un élève en Arithmétique—Ce mal épouvante qui n'épargne d'ordinaire personne, n'a pas encore trouvé de victime dans notre entourage. Vous serez, sans doute, bien aise d'apprendre que vous en êtes exempt. Mais, si vous n'avez pas pensé à vous en garantir, vous n'y serez pas moins exposé. Nous connaissons un remède infaillible, et nous vous le donnons gratis. Il n'a fait le serment de ne tuer plutôt que de ne voir porter une autre chaîne que la sienne. Il a formulé dédaigneusement les combinaisons d'écrocs-ardi dans le genre de cette femme, que le détecte, s'acharnerait à en pas pouvoir nuire. Il a juré de ne jamais laisser un [illegible] Adèle aimer [illegible] M. de Verneuil [illegible] qui est [illegible] répondez au lieu de croquer vos pastilles, vous [illegible] [illegible] [illegible]